

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 10+1
Pour	: 10

DOCUMENT AFFICHE DU 4/3 AU 19/3/26

86-2925

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 mars à 08h30, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA après convocation légale, sous la présidence de M. Claude Nebon, Président qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 18 février 2026.

Etaient présents : Claude Nebon, Robert Nebon, René Eymery, Jean Pierre Martin, Jérôme Amouriq, Christel Gagliardo, Jean-François Tourres, Joël Reynier (Suppléant),

Etaient absents et représentés : Rémy Queyrel (Pouvoir donné à Jean-François Tourres), Nathalie Baille (Pouvoir donné à Christel Gagliardo), Gaël Pascal (Pouvoir donné à Jérôme Amouriq),

Assistaient sans voix délibérante : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable Administratif et Financier),

Secrétaire de séance : Robert Nebon,

Objet : Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Président expose qu'en vertu de l'article 44 du décret n° 2006-504, il est nécessaire de constituer une Commission d'Appel d'Offres.

A cet effet, il désigne deux membres titulaires :

- M. EYMERY René
- M. AMOURIQ Jérôme

Et deux membres suppléants :

- Mme BAILLE Nathalie
- Mme GAGLIARDO Christel

Oùis cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat accepte la composition de cette commission d'appel d'offres.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Certifiée et rendue exécutoire,
Le Secrétaire de séance
Robert Nebon



Le Président
Claude Nebon



Commission Syndicale du 2 mars 2026